



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La COCOF s'engage pour le bien-être de ses fonctionnaires

La nouvelle charte pour le bien-être des fonctionnaires de la Commission Communautaire Française a été adoptée cet après-midi par le Comité de direction de la COCOF en présence de la Ministre de la Santé et de la Fonction publique Cécile Jodogne et de l'Administratrice générale Bernadette Lambrechts.

Adoptée la veille de la « journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail », cette charte répond aux engagements liés à la mise en œuvre des protections prévues par la loi du 28 février 2014 relative au bien-être des travailleurs et à la prévention des risques psychosociaux au travail.

Dans cette charte, la direction de la Commission Communautaire Française s'engage à :

- mener une politique de prévention active et développer une culture du bien-être au travail ;
- veiller à respecter les obligations légales en vigueur ;
- viser l'amélioration continue des conditions et lieux de travail ;
- analyser les accidents du travail pour en tirer des mesures de prévention efficaces et réduire le nombre et la gravité des accidents ;
- former et informer tout le personnel sur, notamment les risques d'accident, les risques pour la santé sur le lieu de travail et sur les mesures d'urgence.

Les modalités de ces engagements se retrouvent dans un plan d'action adopté sur base annuelle. Ce plan d'action sera évalué et remis à jour chaque année, en tenant compte des statistiques recueillies et du rapport sur les accidents de travail.

A noter que la COCOF continue d'investir dans les initiatives déjà entreprises en matière de bien-être. Un Groupe de travail bien-être incluant des représentants des travailleurs (administration et enseignants), du Service interne de prévention et de protection au travail et de personnes de confiance continuent de se rencontrer pour veiller à une information la plus complète et la plus adéquate possible de tous les agents, de créer des outils et des réseaux de diffusion de l'information, de mettre en œuvre l'analyse des risques et de développer des actions telles que l'aménagement d'espaces et d'offres d'activité « bien-être » ou la création d'événements pour mettre en avant les talents des agents.

Jérôme De Mot
Porte-parole de la Ministre C. Jodogne
Jdemot@gov.brussels
+32 (0)475 76 47 93

Bernadette Lambrechts
Administratrice générale de la COCOF
blambrechts@cocof.irisnet.be
+32 (0)2 800 82 50